PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Compte rendu du Comité de pilotage n°3 du contrat de progrès territorial Chavanon en action

Le 28/11/2023 à Eygurande, rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Personnes présentes :

Amandine COMBY, Maison de l'eau et de la pêche 19

Bastien PREVOST, Haute Corrèze Communauté

Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin

Christian CHANSEAUME, AAPPMA Bourg Lastic et FDAAPPMA 63

Corinne MELLET, FR CIVAM Auvergne

Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Eric ALAMAN, Mairie de Saint-Etienne aux clos

Fabien AURADOU, Agence de l'eau Adour Garonne

Florian ROBERT, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans

Gérard MAGNAVAL, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Isabelle Briquet, Mairie de Saint-Etienne aux Clos

Jean-François MICHON, Haute Corrèze Communauté

Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin

Julie LEBLANC, Chambre d'agriculture de la Creuse

Leslie FRULEUX, Chambre d'agriculture 19

Maëlle ROUTET, Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

Pascal GAULON, Mairie de Fernoël et Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans

Pierre PEYRARD, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Rémy MARCELL, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Romain LEGRAND, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Stéphane PETITJEAN, Fédération Départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques 19

Yohann FUENTES, Haute Corrèze Communauté

Personnes excusées :

Audrey NADALLE, DDT 63

Cyril PETITPAS, DREAL Nouvelle Aquitaine

David NAUDON, Limousin Nature Environnement

David THOMAS, EDF

Florent IRIBARNE, Conseil Départemental 23

Gabriel METEGNIER, GMHL

Noémie JOURDAIN, Communauté de communes Dôme Sancy Artense

Pierre-Paul GABRIELLI, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Séverine ECUVILLON, DDT 19

Préambule



M. Bernard POUYAUD, Président du Comité de pilotage du contrat de progrès territorial (CPT) Chavanon, introduit la séance.

Rappel du contexte et des objectifs

Les caractéristiques du bassin versant du Chavanon et du contrat sont présentées. Le CPT a été signé en début d'année 2021. Il réunit 27 porteurs de projets et 6 financeurs pour un budget prévisionnel de 5.3 millions d'euros sur 5 ans (2021-2025). Les actions sont réparties en 3 volets et 12 thématiques. Les différents objectifs du CPT sont rappelés. L'objectif de maintenir / améliorer la qualité des débits des cours d'eau est souligné étant un des objectifs qui a émergé du bilan du 1er contrat. Il est mentionné que la force du CPT est d'être un outil multi partenarial. L'ensemble des partenaires permet de créer une dynamique sur le bassin versant.

Bilan général 2021-2023

L'année 2023 est l'année de mi-parcours du contrat, ainsi un bilan succinct des trois premières années est présenté (2021-2023). Sur ces trois années, le **budget consommé est de 2.2 Millions d'euros** soit 42% de l'enveloppe prévisionnelle sur 5 ans. Le taux de réalisation sur la période 2021-2023 est de 63% par rapport au prévisionnel. Depuis 2021, il y a une montée en puissance des actions réalisées dû au temps de latence avant la mise en place de la dynamique. Quelques indicateurs de réalisations sont présentés.

En complément et à la demande du Comité de Pilotage l'année précédente, les actions hors contrat mais engendrant des bénéfices pour le bassin versant sont présentées. Il s'agit du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et du temps d'ingénierie dédié au bassin versant par des partenaires techniques (signataires et non signataires du contrat) dont l'animation n'est pas inscrite dans le contrat.

S. Petitjean demande si le rythme de réalisation est le même que dans le premier contrat. Le rythme de réalisation est approximativement le même. Il rajoute qu'il est difficile d'augmenter le rythme de réalisation. Les porteurs de projet atteignent un pallier au-dessus duquel elles ne peuvent pas assumer le coût de l'autofinancement. Bastien Prevost complète que les travaux ont été faits chez les agriculteurs les plus motivés et qu'il faut maintenant poursuivre la dynamique pour aller chercher les agriculteurs moins convaincus.

Il est demandé des précisions sur les diagnostiques ANC. Les diagnostics ANC sont ciblés sur les masses d'eau ayant une pression domestique forte dans le cadre de l'état des lieux DCE. Les territoires concernés sont les communautés de communes Dôme Sancy Artense et Chavanon Combraille et Volcans.

Bilan 2023 et perspectives 2024

Le budget prévisionnel 2023 inscrit au CPT Chavanon, est de 779 110 € TTC. Chaque fin d'année, il est demandé aux maitres d'ouvrage d'ajuster le montant prévisionnel de leurs actions de l'année n+1 au plus juste afin d'avoir une meilleure vision des futures réalisations. Le montant prévisionnel ajusté pour 2023 est de 880 780€. Au final, le montant engagé au 01/11/2023 est de 639 000€ TTC, soit un taux de réalisation financière de 82% par rapport au montant prévisionnel 2023.

Le bilan 2023 et les perspectives d'actions 2024 sont présentés par volet et par thématique.

Volet A: Lutte contre les pollutions

Pour 2023, le taux de réalisation du volet A est de 45% du fait :

- Du choix d'une solution technique pour l'effacement de l'étang du Randeix qui n'a pas nécessité de consommer l'enveloppe dédiée.

- De la consommation d'une partie seulement de l'enveloppe dédiée à l'aménagement ou à l'effacement d'étangs (enveloppe pour des opérations d'opportunités non identifiées lors de la rédaction du programme d'actions). L'effacement des deux étangs est présenté. Le propriétaire a été accompagné par le technicien rivière de la communauté de communes Florian ROBERT.



En 2024, une enveloppe dédiée à l'aménagement ou à l'effacement d'étangs pour des opérations d'opportunités de 15 000€ est à nouveau active. L'ensemble des partenaires peut faire remonter des projets. 210 000 € sont également fléchés pour des travaux groupés sur l'assainissement non collectif (action dérogatoire de l'Agence de l'eau).

Volet B: Restauration des milieux aquatiques

1. Développement de pratiques agricoles respectueuses des ZH et MA

Pour 2023, le taux de réalisation est de 55% et correspond aux actions réalisées par le FR CIVAM Auvergne, la Chambre d'agriculture de la Creuse et à la mise en place du collectif expérimental d'accompagnement des agriculteurs.

Ce collectif, composé de partenaires signataires ou non du contrat, est accompagné par un prestataire. Le Parc a initié cette expérimentation qu'il porte administrativement et financièrement. Le fonctionnement du collectif, le choix des thématiques abordées, le niveau d'ambition sont définis par l'ensemble des partenaires lors de temps d'échanges et de rencontres. Bastien PREVOST et Leslie FRULEUX présentent les objectifs et les actions en cours du collectif. La création d'une culture commune entre partenaires, afin de créer une dynamique et de mutualiser les compétences, est mise en avant. Une action expérimentale sur la gestion de la ripisylve en contexte agricole, suite à la mise en place de clôtures, est en cours. Cette expérimentation émane de rencontres avec des agriculteurs. Des sites pilotes ont été identifiés, les agriculteurs doivent maintenant être contactés. Une journée d'information sur la réglementation liée au cours d'eau et aux zones humides est en cours de construction pour 2024. De manière unanime, les partenaires sont très satisfaits de cette action, qui pourrait être étendue à d'autres territoires.

En 2024, le FR Civam Auvergne et la Chambre d'agriculture de la Creuse accompagneront les exploitants au travers de diagnostics individuels, de formations collectives et de journées techniques.

Comme en 2022, l'ADAPA n'a pas pu réaliser en 2023 son animation auprès des agriculteurs par manque de co-financement. Les actions de l'ADAPA pour 2024 ont été annulées.

2. Préserver les zones humides

Les actions de cette thématique sont assurées par les deux Conservatoires d'espaces naturels (CEN). Les actions sont essentiellement de l'acquisition foncière et de la restauration de zones humides. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a réalisés ses actions (acquisition via des fonds NEOTERRA). Bien que le CEN Auvergne n'ait pu réaliser les actions de restauration inscrites au contrat par manque de co-financement européen, le taux de réalisation est de 190%. Cela s'explique par :

L'acquisition exceptionnelle de 11 ha de zones humides (landes tourbeuses) par la Fondation des pêcheurs (50 000€). Christian CHANSEAUME explique que cette acquisition a été faite suite à la sollicitation de la SAFER. La fondation a trouvé cette opportunité pertinente face aux enjeux et à la taille de la zone humide. Le CEN Auvergne également intéressé par cette acquisition s'est finalement retiré de la vente. Cette acquisition est subventionnée par l'Agence de l'eau, la FDAAPPMA 63 et l'AAPPMA de Bourg Lastic. La FDAAPPMA 63 sera gestionnaire du site. Des discussions sont en cours avec le CEN Auvergne pour qu'il réalise le plan de gestion. Une vidéo de présentation a été réalisée et sera disponible prochainement sur le site internet du contrat. Un évènement avec les partenaires techniques et financiers est prévu le 7 décembre 2023 afin d'officialiser l'acquisition.

- La collaboration du CEN Auvergne avec le camp militaire de Bourg Lastic pour la restauration de la Tourbière de Cornes. En 2023, la coupe du bois a permis de réaliser un bénéfice d'environ 14000€. Ce dernier permettra au CEN Auvergne de financer en 2024, les travaux de restauration. La collaboration avec les camps militaires est facilitée par un partenariat national entre la Fédération des CEN et le Ministère des armées.



Le CEN Nouvelle Aquitaine ayant fait une acquisition en 2023, a revu à la baisse son enveloppe pour 2024.

3. Préserver / entretenir les cours d'eau

Pour 2023, le taux de réalisation est de 39%. Les montants prévisionnels inscrits au contrat ont été modifiés suite à la rédaction en 2021 d'un PPG unique à l'échelle du bassin versant du Chavanon. Les travaux des 3 Communautés de communes (Haute Corrèze Communauté, Dôme Sancy Artense et Chavanon Combraille et Volcans) sont présentés.

Haute Corrèze Communauté a revu à la baisse sa programmation pour 2024. Côté Puy de Dôme, une DIG commune aux deux communautés de communes est en cours d'instruction ainsi les travaux ont été revus à la hausse afin de rattraper le retard. Florian ROERT présente le calendrier et les travaux inscrits dans la DIG.

Yohann FUENTES précise que Haute Corrèze Communauté a répondu à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine pour la restauration hydrologique des zones humides. La zone humide se situe sur Lamazière-Haute. Au-delà de la fonctionnalité hydrologique, il y a également un enjeu eau potable. Les partenaires concernés ont tous été associés. La réponse de la Région sera faite en juin 2024. Une pré-étude est prévue avant la réalisation des travaux de restauration.

4. Restauration de la continuité écologique

Le taux de réalisation est de 118% dû à la réalisation de travaux au Roc plat. Ce dossier est issu de l'appel à projet 100% de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur la continuité écologique. La demande de subvention (sur 45 000€) a été effectuée lors du premier contrat, sans que les travaux aient été réalisés. Le coût des travaux a augmenté (60 000€) depuis le dépôt de la subvention. Le taux d'aide de l'Agence est donc passé à 82% (Aide de 100% sur 45 000€ reporté sur 60 000€).

Les travaux 2023 sur 2 des ouvrages du Département du Puy-De-Dôme sont reportés à l'année 2024. Pierre PEYRARD ajoute que la demande de subvention de l'Agence de l'eau sera caduque après 2024 et que l'information a été transmise au service qui s'occupe du dossier.

En 2024, une enveloppe prévisionnelle de 300 000€ a été inscrite au contrat pour les travaux d'effacement du barrage d'EDF. Pour rappel, le délai réglementaire arrive à échéance fin 2023, en application de l'article L.214-17 du CE (cours d'eau en Liste 2). Il est souligné qu'au vu des antécédents et du manque d'information sur le dossier, il est peu probable que les travaux soient réalisés et ce, malgré les contraintes réglementaires.

Volet C: Animation, communication, suivis

1. Animation

Le taux de réalisation pour l'année 2023 est de 92%. Cette thématique correspond aux postes de coordonnateur, de techniciens rivière et de l'animation de la cellule d'assistance technique zones humides (CAT ZH). En 2024, les postes de dépenses restent les mêmes. Il est souligné que pour l'animation, les demandes de subventions doivent être réalisées avant le 31/12/2023 pour le Département 63 et avant fin janvier 2024 pour l'Agence de l'eau Adour Garonne.

2. Sensibilisation / Communication

Pour 2023, le taux de réalisation est de 38% car le coût de la fête du Chavanon a été comptabilisé sur l'année 2022 (date de dépôt de la demande de subvention). Le Parc



remercie à nouveau tous les partenaires pour leur implication, leur investissement et la réussite de cette journée de sensibilisation.

Le projet a été couplé à des interventions dans 4 classes du bassin versant afin de réaliser un court-métrage sur le petit cycle de l'eau. L'avant-première a été diffusée lors de la fête du Chavanon. Le film peut être visualisé sur le site internet du Contrat : https://chavanon-en-action.fr/court-metrage-le-voyage-de-leau/

Stéphane PETITJEAN mentionne que cette journée a permis de toucher un public non sensibilisé aux enjeux des milieux aquatiques. Le fait d'avoir également insisté sur le contexte local, l'histoire du bassin versant a permis aux habitants de s'approprier le sujet. Stéphane PETITJEAN a réalisé une exposition sur l'histoire du Chavanon, du Moyen-âge à aujourd'hui, consultable au lien suivant: https://chavanon-en-action.fr/une-histoire-des-usages-de-leau-sur-le-chavanon-dhier-a-aujourdhui/.

3. Suivis scientifiques

Pour 2023, le taux de réalisation est de 108% suite à des ajustements mineurs. La MEP a réalisé les suivis IBGN (tous les deux ans) et des suivis thermiques. Le GMHL en plus des suivis amphibiens, a effectué, des suivis Loutre et campagnol amphibie. Le PNR de Millevaches a réalisé les suivis physico-chimiques permettant d'avoir une chronique de données de 9 ans.

En 2024, ces suivis seront poursuivis.

Pierre PEYRARD demande s'il est possible d'installer des pièges photos au niveau des installations réalisées par le Département du Puy-De-Dôme sur ses ouvrages afin d'évaluer l'efficacité du dispositif. Le Parc va voir pour mettre à disposition des pièges photos et va contacter le GMHL.

4. Amélioration des connaissances

Des prospections écrevisses à pattes blanches et moules perlières ont été réalisées. La MEP 19 a fait en 2022 des prélèvements ADN environnemental, comme premier indicateur d'une présence potentielle de l'écrevisse à pattes blanches. Suite aux résultats obtenus, des prospections à la nasse ont été réalisées sur l'amont de la Clidane, mais il n'y a pas eu de contact. L'Ecrevisse signal est présente 200 mètres en aval mais ne semble pour le moment pas remonter.

LNE a prospecté 3500 mètres linéaires de cours d'eau et 332 nouveaux individus de moules perlières ont été contactés.

Les inventaires zones humides n'ont pu être réalisés par le CEN Auvergne, faute de cofinancement européen.

5. Etudes complémentaires

L'ensemble des diagnostics assainissement collectif est reporté à 2024 d'où un montant ajusté plus important que le prévisionnel. Sur les 5 communes concernées, trois ont déjà entamé des démarches.

Temps d'échanges

- Les missions de Julie COLLET au sein du Parc vont évoluer passant de 0.5 à 0.2 ETP sur le Chavanon. L'interlocutrice principale devient Eloïse LE ROUX.
- Le Parc va initier en 2024 des réflexions sur la poursuite du contrat. Pierre PEYRARD affirme que le Département du Puy-De-Dôme a la volonté de continuer le partenariat via l'outil contrat. Le Département est couvert à 100% de contrats et le Département ne peut intervenir que dans ce cadre-là.
- Le Département du Puy-De-Dôme a voté un nouveau règlement d'intervention avec un taux maximum unique de 20%.



- Le 11^{ième} programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne se termine fin 2024. Un nouveau règlement d'intervention est attendu pour 2025.
- Le Parc va réfléchir a réalisé un COPIL sur le terrain en milieu d'année.

Il n'y a plus de questions, les partenaires sont remerciés de leur présence et la séance est levée.